



## Les jeunes, oubliés des politiques publiques.

Les iniquités intergénérationnelles soulèvent la question de la soutenabilité du modèle social français. **Les politiques qui ont été menées depuis plusieurs décennies ont été des politiques faites par et pour les seniors**, probablement en partie par électoralisme politique, et par manque de vision sur les défis auxquels seraient confrontées les générations futures. Par facilité grâce à l'endettement, on a reporté la résolution des problèmes structurels du pays sur les générations suivantes. Aujourd'hui, **le poids des choix passés pèse sur la capacité des jeunes générations** à se former, à s'insérer professionnellement, à entreprendre et à se loger.

Pour remédier aux iniquités entre générations, il conviendra de s'attaquer à **six points** principaux :

### 1) Un endettement qui pénalise notre croissance.

**La France accuse une dette publique à 96.2% de son PIB.** En calculant la dette qui pèse sur les 41 prochaines années, un jeune de vingt ans devra rembourser **78 700 euros** soit 1919€ par an.<sup>1</sup>

Ce fardeau est un désavantage a priori pour les nouvelles générations. Car si ce ne sont pas les jeunes d'aujourd'hui qui sont responsables de cet endettement, ce sont bien eux qui en payent les conséquences

### 2) Un modèle de protection sociale insoutenable.

La France subit aujourd'hui le contrecoup du baby-boom, une explosion du nombre de ses seniors. **Ce phénomène rend insoutenable notre système de protection sociale.** Preuve en est, en 1990 il y avait **3.5 cotisants pour 1 retraité, quand aujourd'hui ce ratio n'est plus que de 1,92.** Il n'est donc plus possible de taxer de la même façon les actifs, pour indemniser du même montant les retraités. En effet, les membres de la cohorte 1940 touchent à la retraite 320% de ce qu'ils cotisaient. Ceux des cohortes 1980 et 1990 ne toucheront que 100% de leurs cotisations.<sup>2</sup>

**De plus, les dépenses publiques sociales sont passées de 20% du PIB en 1980, à 32%** aujourd'hui, quand les dépenses courantes de santé ont augmenté de 4 points depuis 2000, pour atteindre aujourd'hui 13% du PIB. Cette tendance ne va pas s'inverser car d'ici 2060, 1 Français sur 3 aura plus de 60 ans.

Depuis 1979, les dépenses de protection sociale rapportées au PIB par habitant ont augmenté de 11,5 points pour les 25-59 ans, de 8 points pour les plus de 60 ans **et diminué de un point pour les moins de 24 ans.**

<sup>1</sup> Source : « *La jeunesse française a-t-elle encore un avenir ?* » Fondation Concorde, 2012

<sup>2</sup> Source : *Chaire TDTE, Caisse des dépôts, 2016*

### 3) Un marché du travail défavorable aux nouveaux entrants

La trop grande **rigidité du marché du travail**, la dualité entre *insiders* et *outsiders* et la faillite relative de notre système de qualifications ont engendré un **taux de chômage qui culmine à 25,9% pour les 15-24 ans**, quand il n'était que de 5,8% en 1975. Un taux qui se stabilise au-dessus de 20% depuis 2008. Le taux d'emploi des jeunes, est quant à lui en diminution constante. Il était de 55% en 1975, il est aujourd'hui tombé à 28.4%.

A contrario, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur a bondi de 108% depuis 1980. La **politique du tous à l'université ne transforme donc pas mécaniquement les diplômés en emplois**. Pire encore, l'apprentissage qui est aujourd'hui une des premières solutions au chômage massif des jeunes est dévalorisé. Preuve en est, 28,1% des contrats d'apprentissage n'atteignent pas leur terme.

### 4) Des conséquences sur le niveau de vie

**A âges équivalents, le niveau de vie entre les générations ne s'est pas amélioré**. Le revenu disponible des 18-24 ans n'a augmenté que de 500€ en 20 ans (pour arriver à un montant de 18710€), quand celui de la population globale a lui progressé de 3750€ sur la même période (pour atteindre aujourd'hui 35950€). Un salarié de 50 ans gagne en moyenne 40% de plus qu'un salarié de 30 ans. Cet écart n'était que de 15% il y a 30 ans.

Parallèlement à cela, **le patrimoine net médian des moins de 30 ans est de 7200€ alors que celui des sexagénaires culmine aujourd'hui à 211 000€**.

### 5) Inégalité de l'accès au logement

L'iniquité entre les générations touche également l'accès au logement. **Ainsi, les dépenses de logement sont bien plus élevées aujourd'hui pour les jeunes**. L'effort relatif face à celui-ci représente  $\frac{1}{3}$  du budget des moins de 25 ans, quand les plus de 60 n'y consacrent que 5%. La conséquence d'un manque d'offre, créant des prix prohibitifs.

Ils ne peuvent se loger que grâce aux aides publiques, **40% d'entre eux touchent aujourd'hui une aide au logement**. Malgré cela, 89% ont un budget logement inférieur à 450 euros et **36% habitent encore chez leurs parents**.

### 6) Une gérontocratie politique et morale

Enfin, l'une des causes de l'inadaptation des politiques publiques aux problématiques de la jeunesse réside dans **la gérontocratie en place**, représentée par l'âge moyen de nos élus. En effet, cet âge est en augmentation chez les députés : 59 en ans moyenne aujourd'hui, contre 52 ans durant la précédente législature (2007-2012).

**Le corollaire de cette absence de représentativité engendre un désengagement et une défiance des jeunes envers notre système politique**. Dans un sondage réalisé par l'IFOP publié le 3 mai dernier, 52% des jeunes expriment leur intention de ne se rendre aux urnes lors

de l'élection présidentielle de 2017. Un résultat caractérisé par leur souhait de manifester leur mécontentement à l'égard des partis politiques, et qu'aucun candidat ne défend ou représente leurs idées.

## Méthodes et réformes pour réorienter les politiques publiques vers la jeunesse

Afin de créer un système favorable à l'épanouissement de notre jeunesse et par conséquent à la prospérité économique de notre pays, **nous devons réorienter nos politiques publiques.**

- **Engager une politique de réduction de la dépense publique**

La dette représente le premier des handicaps pour les nouvelles générations, et celles à venir. Une **politique importante de réduction de la dépense publique** doit être engagée dans le but de ramener nos comptes à l'équilibre, d'amorcer notre désendettement et de baisser les prélèvements obligatoires qui grèvent notre compétitivité et empêchent le renouvellement de notre tissu productif. De cela tout dépend.

- Réformer la gestion des effectifs publics en coupant les recrutements dans la fonction publique sauf pour les fonctions régaliennes ;
- Couper les subventions et rétrocessions d'impôts de l'Etat à la sécurité sociale ;
- Réduire les transferts sociaux et les plafonner à 70% du SMIC.

- **Réformer notre système de protection sociale**

La protection sociale française, dont l'iniquité a été prouvée doit être réformée, en respectant le triptyque suivant : **équité, soutenabilité et efficacité**. Les politiques sociales ne doivent pas cibler une seule catégorie d'âge définie, mais bien englober tous les Français sans discriminations. Il faut envisager et déployer des mesures de protection sociale qui accompagneront les jeunes tout au long de la vie, et ne pas seulement réfléchir en termes de politique conjoncturelle comme c'est le cas avec la garantie jeune ou le RSA jeune.

- Reculer l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans ;
- Faciliter le travail des seniors par une législation favorable aux temps partiels, au cumul emploi-retraite, à la surcote ;
- Proposer une sécurité sociale qui colle aux réalités actuelles du marché du travail, en prenant en compte l'augmentation du nombre de travailleurs indépendants, ne dépendant plus uniquement du salariat.

- **Pour favoriser l'emploi, il faut ouvrir notre marché du travail et promouvoir l'employabilité**

Il faut tout d'abord veiller à **l'employabilité des jeunes**. Le nombre de jeunes actifs est trop faible, pour financer les besoins de la protection sociale. Il convient de faire éclater les verrous existants sur notre marché du travail trop rigide. Pour cela il faut avoir le courage et l'ambition d'aller contre les conservatismes et les dogmes existants sacralisant la sécurité absolue du

travail. Ces réformes devront également se conjuguer avec une baisse du coût du travail qui est aujourd'hui bien trop élevé pour prétendre au plein emploi.

- Sécuriser l'apprentissage et l'ouvrir dès l'âge de 14 ans ;
- Donner plus de place aux entreprises dans la construction des programmes universitaires ;
- Développer une offre de formation plus courte pour les publics sans qualification ;
- Assouplir les conditions de rupture du CDI ;
- Alléger la taxation du CDD ;
- Développer la formation continue en ciblant prioritairement les non-qualifiés pour les former aux nouveaux métiers, notamment du numérique.

- **Générer l'engagement**

La jeunesse française est une jeunesse innovante qui a envie de s'engager. Or aujourd'hui l'omniprésence d'une classe dirigeante senior n'est pas représentative de l'ensemble de la population. **Il faut que la classe politique se renouvelle, pour mieux coller aux aspirations des jeunes citoyens, et leur redonner le goût de l'action publique.**

- Avoir une réflexion sur la consultation via le numérique ;
- Instaurer des quotas par âge dans les sphères représentatives ;
- Développer l'engagement civique et militaire pour les jeunes, par l'instauration d'un service civique ou militaire obligatoire de 6 mois ;
- Limiter à 3 le cumul des mandats dans le temps.

- **Rééquilibrer l'offre de logement pour en faciliter l'accès :**

Il est aujourd'hui nécessaire libérer le foncier et d'assurer une stabilité législative pour les propriétaires, afin de **libérer l'offre de logement.**

- Permettre aux propriétaires de construire un étage supplémentaire à leur logement.
- Favoriser la mobilité dans les logements sociaux à travers la progressivité des loyers HLM en fonction des revenus, et en ouvrant à des opérateurs privés la construction et la gestion des logements qui resteraient sociaux seulement durant la durée de remboursement du financement public ;
- Instaurer les « zones de projet » permettant de construire des logements dans un cadre plus souple par rapport aux normes d'urbanisme et aux normes de construction pour bâtir plus vite ;
- Créer un bail « gagnant-gagnant » avec des procédures simplifiées en cas de contentieux dans le cadre duquel le propriétaire renoncerait aux garanties à l'entrée en échange de délais de préavis plus réduits, d'une exécution accélérée des décisions de justice et d'un statut fiscal stable.